



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de l'éducation à Saint-Martin

Question orale n° 311

Texte de la question

M. Frantz Gumbs appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'avenir de l'éducation à Saint-Martin. Depuis plusieurs semaines, syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves sont mobilisés pour dénoncer la suppression de 89 postes à la rentrée 2025 dans l'académie de Guadeloupe. Là où les performances scolaires se situent bien en deçà des résultats nationaux, ces mesures sont de nature à aggraver la situation et à mettre en péril la qualité de l'enseignement proposé aux élèves scolarisés dans l'académie. Bien qu'une avancée ait été obtenue le 31 mars 2025 avec l'annonce de 13 postes sauvegardés, cette décision n'est toujours pas satisfaisante ni suffisante et elle aura inévitablement des conséquences sur Saint-Martin. Saint-Martin où plus de 8 écoliers sur 10 et près de 7 collégiens sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire ! Saint-Martin où le taux moyen d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français se situe à 25,8 points en deçà du taux moyen académique et à 40,4 points en deçà du taux moyen national. Dans ce contexte territorial si particulier, la logique comptable qui consiste à supprimer des postes lorsque les effectifs sont en baisse n'est absolument pas adaptée et elle est même tout à fait incompatible avec toute perspective d'amélioration des résultats. Il est primordial de contextualiser les méthodes, les contenus et les critères d'attribution des moyens humains. À défaut, ce sont les élèves les plus fragiles qui continueront à payer le prix de ces règles déconnectées de la réalité. Là où les indicateurs de réussite sont si faibles, pourquoi ne pas plutôt saisir l'opportunité de la baisse des effectifs pour favoriser la réussite des élèves ? La situation de l'état de l'école dans l'académie de Guadeloupe doit être posée. La Guadeloupe n'est pas Paris, Saint-Martin n'est pas la Guadeloupe. Il semble à M. le député impérieux d'analyser les causes de ces disparités pour mieux réfléchir à des solutions idoines pour mener les élèves au moins au même niveau de réussite scolaire que partout ailleurs. M. le député sait qu'une mission ministérielle devrait être programmée au mois de mai 2025. Il l'invite à prévoir, à cette occasion, une séquence à Saint-Martin et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Frantz Gumbs](#)

Circonscription : Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 311

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025